

Délibération CA-2018-46
du Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 19 octobre 2018

portant élection d'une Vice-présidente déléguée à la recherche en charge des sciences humaines et sociales

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications introduites par délibération du conseil d'administration du 10 novembre 2017, et notamment de leur article 24 qui dispose que les vice-présidents en charge de domaines particuliers sont élus sur proposition du Président de l'Université et par les membres du Conseil d'administration, à la majorité des membres en exercice du Conseil ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) du 10 novembre 2017 ;

Vu le procès-verbal de déroulement et de dépouillement du 19 octobre 2018 pour l'élection d'une vice-présidente déléguée à la recherche en charge des sciences humaines et sociales ;

Considérant qu'en conformité à ces dispositions, les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 19 octobre 2018, à élire, sur proposition du Président, Madame Claire HANCOCK aux fonctions de Vice-Présidente déléguée à la recherche en charge des sciences humaines et sociales.

Considérant au premier tour les résultats suivants :

Nombre d'électeurs : 29

Nombre de votants : 29

Nombre d'enveloppes dans l'urne : 29

Nombre d'émargements : 29

Nombre de voix pour : 23

Nombre de voix contre : 0

Nombre de bulletins blancs, nuls, enveloppes vides : 6

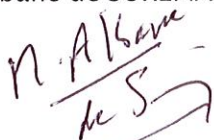
Nombre de suffrages exprimés : 23

ARTICLE UNIQUE : Après en avoir délibéré, sur proposition du Président, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) a élu au premier tour de scrutin, à la majorité absolue de ses membres en exercice, Madame Claire HANCOCK, en qualité de Vice-Présidente déléguée à la recherche en charge des sciences humaines et sociales.

Fait à Créteil, le 19 octobre 2018

La Vice-Présidente du Conseil
d'administration

Marie-Albane de SUREMAIN



Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ



Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.